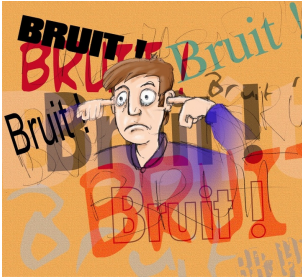


CODE DE BONNE CONDUITE

COMMUNE DE VALMEINIER

- Pour que notre station continue à être un lieu de vie/vacances privilégié -



Afin d'éviter toute gêne pour le voisinage, nous comptons sur vous pour :

- Ne pas prolonger une soirée sur la voie publique au delà de 22h.
- Parler discrètement lors des pauses cigarettes à l'extérieur.
- Déambuler discrètement sur la station à partir de 22h, sans crier ni chanter.

Pour nous aider à conserver une station propre et donc agréable à vivre, nous comptons sur vous pour :

- Ne pas jeter vos mégots, canettes et autres déchets sur la voie publique, ni sur le domaine skiable.
- Déposer vos mégots et détritrus dans les cendriers et containers de tri sélectif disséminés un peu partout sur la station.

Des cendriers de poche sont distribués GRATUITEMENT dans les Offices de Tourisme.



Stationnement gênant !

Un stationnement gênant peut empêcher notamment le passage des secours ! Des panneaux indiquent les endroits où il est strictement interdit de poser son véhicule. Nous comptons sur vous pour les respecter. Une verbalisation, éventuellement un enlèvement du véhicule, sera effectuée en cas d'incivilité.

Tout débordement sera sanctionné par la gendarmerie et la police municipale. Le respect de cette charte est essentiel.

Tous les acteurs de la station de Valmeinier vous souhaitent un excellent séjour parmi nous !